Image not found or type unknown

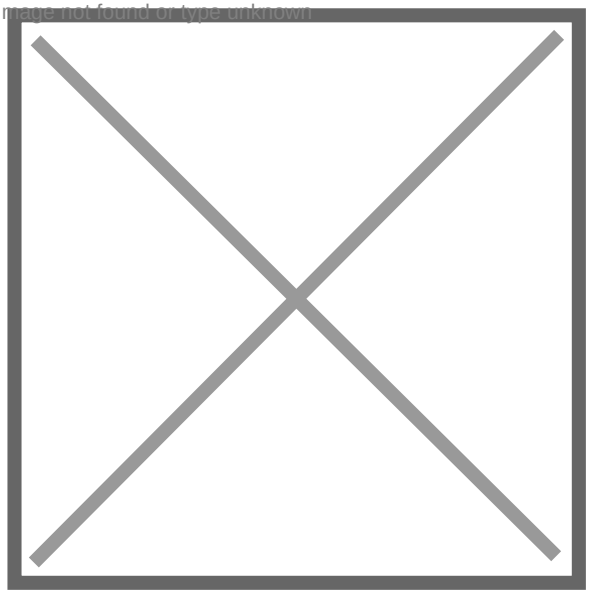

Question sur crédit à la famille

Par **yvana**, le **09/06/2008** à **22:02**

Bonjour

je souhaiterais vous soumettre une petite question:
j'aimerais emprunter 60 000 EUROS à mon pere pour l'achat d'un appartement
et le rembourser par mensualités
est il oblligatoire de "déclarer " le crédit à un huissier?
j'ai un grand frere et je ne veux pas que lors du decès de mon pere il puisse demandé une part de mon appartement en croyant que mon pere me l'ai offert.
Mon frere le saura il au deces de mon pere s'il n'en fait pas la demande?

Merci d'avance!!!

Par **Visiteur**, le **16/06/2008** à **15:55**

Pourquoi à un huissier !?

Ce prêt peut être établi sous seing privé, soit une reconnaissance de dette dans laquelle vous mentionnez cet éngagement de remboursement.
Vous faites simplement officialiser ce document auprès des services de l'enregistrement.

Votre question laisse supposer des craintes vis à vis d'une succession.
Quelle est la volonté de votre Père? car il y a d'autres solutions...

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés